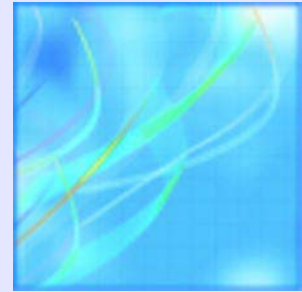


Aviation

Aviation civile, statistiques d'exploitation et financières trimestrielles, transporteurs aériens canadiens, niveaux I et II



Premier trimestre 2010 au quatrième trimestre 2010

Faits saillants

- En 2010, les transporteurs aériens canadiens de niveaux I et II ont déclaré 57,5 millions de passagers embarqués sur leurs vols réguliers et d'affrètement, en hausse de 8,7 % par rapport à 2009. Le nombre de passagers des vols réguliers s'est chiffré à 53,1 millions et celui des vols d'affrètement, à 4,3 millions. Le nombre de passagers des vols réguliers a atteint 14,6 millions au troisième trimestre de 2010, soit le plus fort niveau jamais enregistré pour un trimestre. En termes de passagers-kilomètres parcourus, ces transporteurs ont réalisé 135,0 milliards de passagers-kilomètres sur leurs liaisons régulières et leurs services d'affrètement en 2010, en hausse de 11,2 % par rapport à l'année précédente.
- En 2010, les transporteurs aériens canadiens de niveaux I et II ont déclaré une légère amélioration au titre du coefficient de remplissage (une mesure de l'achalandage de leurs avions) des vols réguliers par rapport à 2009. Le coefficient de remplissage s'est amélioré, passant de 80,5 % en 2009 à 81,3 % en 2010, alors que la demande, telle que mesurée par les passagers-kilomètres, a progressé à un rythme légèrement plus rapide (+9,8 %) que l'offre (capacité), telle que mesurée par les sièges-kilomètres disponibles (+8,7 %). Le coefficient de remplissage sur les vols réguliers a atteint un sommet sans précédent (84,3 %) au troisième trimestre de 2010 — principalement en raison d'une hausse plus forte dans la demande que dans la capacité; au même trimestre en 2009, il avait atteint 83,2 %. La capacité s'est accrue dans les quatre trimestres de 2010, poursuivant la tendance à la hausse amorcée au quatrième trimestre de 2009, ce qui a coïncidé avec la fin du ralentissement économique — attribuable à la crise mondiale sur les marchés financiers — qui s'était fait sentir au Canada (et ailleurs) à partir de la deuxième moitié de 2008.
- En 2010, les recettes d'exploitation totales générées par les transporteurs aériens canadiens de niveaux I et II se sont chiffrées à 16,3 milliards de dollars, en hausse de 15,6 % (ou +2,2 milliards de dollars) par rapport à 2009, légèrement au-dessus du niveau de 16,2 milliards de dollars en 2008. L'augmentation des recettes d'exploitation (les recettes provenant du transport des passagers représentaient 89,4 % des recettes d'exploitation totales en 2010) est attribuable pour l'essentiel à une hausse du rendement unitaire (recettes-passagers par passager-kilomètre) de 3,8 %, elle-même entraînée par la reprise soutenue de l'économie canadienne et de l'industrie du transport aérien, ainsi que par la croissance du trafic des voyageurs d'affaires et la hausse des tarifs aériens. Toutefois, la vive rivalité tarifaire de la part des transporteurs canadiens à bas prix s'est traduite par une capacité limitée de la part des principaux transporteurs aériens à augmenter leurs tarifs. Les dépenses

d'exploitation totales se sont chiffrées à 15,5 milliards de dollars en 2010, en hausse de 10,5 % (ou +1,5 milliard de dollars) par rapport à l'année précédente. Cette croissance a été étayée par l'augmentation de la capacité, la hausse des prix du carburant et des salaires et traitements versés. Ces augmentations ont été en partie annulées par l'incidence de l'appréciation du dollar canadien sur les dépenses libellées en monnaies étrangères (surtout en dollars US). Ces transporteurs ont déclaré un revenu d'exploitation de 805,9 millions de dollars en 2010.

- Les transporteurs aériens canadiens de niveaux I et II ont déclaré un revenu net de 441,7 millions de dollars en 2010, une amélioration comparativement au profit de 177,6 millions de dollars enregistré en 2009. Les dépenses hors exploitation de près de 300 millions de dollars au deuxième trimestre de 2010 ont freiné la croissance du revenu net.
- Entre le premier trimestre de 2010 et le quatrième trimestre de 2010, le ratio d'exploitation (il permet de déterminer la capacité du transporteur de payer ses dettes à court terme et représente la proportion des recettes d'exploitation absorbée par les dépenses d'exploitation) a oscillé entre 0,89 au troisième trimestre et 1,02 au premier trimestre. C'est donc dire que, dans l'ensemble, les transporteurs aériens canadiens de niveaux I et II ont réalisé 11,0 cents de profit pour chaque dollar dépensé au troisième trimestre de 2010. Un ratio d'exploitation supérieur à un signifie que ces transporteurs ont enregistré une perte d'exploitation au premier trimestre de 2010.
- Entre le premier trimestre de 2010 et le quatrième trimestre de 2010, la plus forte marge bénéficiaire (elle indique la marge de profit enregistrée par dollar de recettes et est obtenue en divisant les revenus nets par les recettes d'exploitation — ce ratio s'exprime en pourcentage) a été enregistrée au troisième trimestre (9,3 %). Cela indique que chaque dollar de service vendu a généré 9,3 cents de bénéfices pour les transporteurs aériens canadiens de niveaux I et II. Les résultats négatifs observés au premier trimestre (-0,9 %) et au deuxième trimestre (-3,9 %) traduisent des augmentations dans les dépenses d'exploitation (exploitation des avions — coût du carburant et salaires et traitements) et dans les dépenses hors exploitation (dépenses nettes diverses hors exploitation), lesquelles ont neutralisé les gains dans les recettes d'exploitation.
- Le nombre total d'employés déclarés par les transporteurs aériens canadiens de niveaux I et II s'est accru à chaque trimestre de 2010 par rapport à l'année précédente, les gains allant de 30,3 % au premier trimestre à 33,9 % au troisième trimestre. La série de hausses trimestrielles d'une année à l'autre des salaires et traitements payés par les transporteurs aériens canadiens de niveaux I et II amorcée au quatrième trimestre de 2005 s'est poursuivie à chaque trimestre de 2010.

Tableau 1

Indicateurs de performance financière, transporteurs aériens canadiens, niveaux I et II – Premier trimestre de 2009 au quatrième trimestre de 2010

	Ratio d'exploitation	Marge bénéficiaire
	ratio	pourcentage
2009		
Premier trimestre	1,01	-8,5
Deuxième trimestre	1,02	4,6
Troisième trimestre	0,95	8,9
Quatrième trimestre	1,00	-0,4
2010		
Premier trimestre	1,02	-0,9
Deuxième trimestre	0,96	-3,9
Troisième trimestre	0,89	9,3
Quatrième trimestre	0,94	5,4

Tableaux statistiques

Tableau 2
Statistiques d'exploitation – Premier trimestre de 2009 et 2010

	2009	2010	Variation de 2009 à 2010
	milliers		pourcentage
Tous les services			
Nombre de transporteurs inclus ¹	22	28	27,3
Passagers	13 762	14 560	5,8
Marchandises transportées (kilogrammes)	128 509	161 780	25,9
Passagers-kilomètres	31 045 639	33 681 307	8,5
Tonnes-kilomètres de passagers	3 104 564	3 368 131	8,5
Tonnes-kilomètres de marchandises	331 098	482 903	45,8
Total des tonnes-kilomètres	3 435 662	3 851 033	12,1
Heures de vol	500	543	8,4
Services réguliers			
Passagers	11 922	12 548	5,2
Marchandises transportées (kilogrammes)	63 054	88 663	40,6
Passagers-kilomètres	26 064 973	27 707 605	6,3
Sièges-kilomètres disponibles	32 542 008	34 697 148	6,6
Coefficient de remplissage (pourcentage)	80,1	79,9	...
Tonnes-kilomètres de passagers	2 606 497	2 770 760	6,3
Tonnes-kilomètres de marchandises	252 516	390 762	54,7
Total des tonnes-kilomètres	2 859 013	3 161 522	10,6
Tonnes-kilomètres disponibles	4 543 653	4 737 305	4,3
Coefficient de chargement (pourcentage)	62,9	66,7	...
Heures de vol	432	459	6,3
Services d'affrètement			
Passagers	1 840	2 012	9,3
Marchandises transportées (kilogrammes)	65 455	73 117	11,7
Passagers-kilomètres	4 980 666	5 973 702	19,9
Tonnes-kilomètres de passagers	498 067	597 370	19,9
Tonnes-kilomètres de marchandises	78 582	92 141	17,3
Total des tonnes-kilomètres	576 649	689 511	19,6
Heures de vol	69	84	21,7

1. Chiffres exprimés en entier, non en milliers.

Note(s) : Transporteurs aériens de niveau I (2009). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de chacune des deux années civiles ayant précédé l'année de déclaration, a transporté au moins 1 million de passagers payants ou au moins 200 000 tonnes de fret.

Transporteurs aériens de niveau I (2010). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de l'année civile qui précède l'année durant laquelle les renseignements sont fournis, a transporté au moins 2 millions de passagers payants ou au moins 400 000 tonnes de fret.

Transporteurs aériens de niveau II (2009). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de chacune des deux années civiles ayant précédé l'année de déclaration, a transporté, selon le cas : (a) au moins 100 000 passagers payants, mais moins de 1 million de passagers payants; (b) au moins 30 000 tonnes de fret, mais moins de 200 000 tonnes de fret.

Transporteurs aériens de niveau II (2010). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de l'année civile qui précède l'année durant laquelle les renseignements sont fournis, a transporté, selon le cas : (a) au moins 100 000 passagers payants, mais moins de 2 millions de passagers payants; (b) au moins 50 000 tonnes de fret, mais moins de 400 000 tonnes de fret.

Tableau 3
État des recettes – Premier trimestre de 2009 et 2010

	2009	2010	Variation de 2009 à 2010
	milliers de dollars		pourcentage
Recettes d'exploitation			
Services réguliers	2 866 021	3 205 101	11,8
Passagers	2 744 219	3 042 381	10,9
Marchandises	121 802	162 720	33,6
Services d'affrètement	558 440	600 308	7,5
Passagers	480 307	522 104	8,7
Marchandises	78 134	78 205	0,1
Autres recettes (incluant les subventions d'exploitation)	142 480	152 296	6,9
Total des recettes d'exploitation	3 566 941	3 957 704	11,0
Dépenses d'exploitation			
Total des dépenses d'exploitation	3 617 808	4 027 424	11,3
Revenus (dépenses) hors exploitation			
Total des revenus (dépenses) hors exploitation, nets (incluant la provision au titre de l'impôt sur le revenu)	-252 169	32 366	...
Revenu (perte) net	-303 036	-37 354	-87,7
Dépenses de l'effectif			
Nombre moyen d'employés ¹	35 875	46 847	30,6
Total des salaires et traitements payés	597 704	729 381	22,0

1. Chiffres exprimés en entier, non en milliers.

Note(s) : Transporteurs aériens de niveau I (2009). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de chacune des deux années civiles ayant précédé l'année de déclaration, a transporté au moins 1 million de passagers payants ou au moins 200 000 tonnes de fret.

Transporteurs aériens de niveau I (2010). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de l'année civile qui précède l'année durant laquelle les renseignements sont fournis, a transporté au moins 2 millions de passagers payants ou au moins 400 000 tonnes de fret.

Transporteurs aériens de niveau II (2009). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de chacune des deux années civiles ayant précédé l'année de déclaration, a transporté, selon le cas : (a) au moins 100 000 passagers payants, mais moins de 1 million de passagers payants; (b) au moins 30 000 tonnes de fret, mais moins de 200 000 tonnes de fret.

Transporteurs aériens de niveau II (2010). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de l'année civile qui précède l'année durant laquelle les renseignements sont fournis, a transporté, selon le cas : (a) au moins 100 000 passagers payants, mais moins de 2 millions de passagers payants; (b) au moins 50 000 tonnes de fret, mais moins de 400 000 tonnes de fret.

Tableau 4
Statistiques d'exploitation – Deuxième trimestre de 2009 et 2010

	2009	2010	Variation de 2009 à 2010
	milliers		pourcentage
Tous les services			
Nombre de transporteurs inclus ¹	22	26	18,2
Passagers	12 791	14 106	10,3
Marchandises transportées (kilogrammes)	136 746	181 604	32,8
Passagers-kilomètres	29 174 429	32 717 120	12,1
Tonnes-kilomètres de passagers	2 917 443	3 271 712	12,1
Tonnes-kilomètres de marchandises	352 122	502 683	42,8
Total des tonnes-kilomètres	3 269 565	3 774 395	15,4
Heures de vol	486	537	10,5
Services réguliers			
Passagers	12 153	13 277	9,2
Marchandises transportées (kilogrammes)	68 459	96 332	40,7
Passagers-kilomètres	27 519 842	30 465 007	10,7
Sièges-kilomètres disponibles	34 533 658	37 139 571	7,5
Coefficient de remplissage (pourcentage)	79,7	82,0	...
Tonnes-kilomètres de passagers	2 751 984	3 046 501	10,7
Tonnes-kilomètres de marchandises	273 961	406 119	48,2
Total des tonnes-kilomètres	3 025 945	3 452 620	14,1
Tonnes-kilomètres disponibles	4 761 974	5 067 621	6,4
Coefficient de chargement (pourcentage)	63,5	68,1	...
Heures de vol	448	483	7,7
Services d'affrètement			
Passagers	638	829	30,0
Marchandises transportées (kilogrammes)	68 287	85 271	24,9
Passagers-kilomètres	1 654 588	2 252 113	36,1
Tonnes-kilomètres de passagers	165 459	225 211	36,1
Tonnes-kilomètres de marchandises	78 161	96 563	23,5
Total des tonnes-kilomètres	243 620	321 775	32,1
Heures de vol	38	54	43,1

1. Chiffres exprimés en entier, non en milliers.

Note(s) : Transporteurs aériens de niveau I (2009). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de chacune des deux années civiles ayant précédé l'année de déclaration, a transporté au moins 1 million de passagers payants ou au moins 200 000 tonnes de fret.

Transporteurs aériens de niveau I (2010). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de l'année civile qui précède l'année durant laquelle les renseignements sont fournis, a transporté au moins 2 millions de passagers payants ou au moins 400 000 tonnes de fret.

Transporteurs aériens de niveau II (2009). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de chacune des deux années civiles ayant précédé l'année de déclaration, a transporté, selon le cas : (a) au moins 100 000 passagers payants, mais moins de 1 million de passagers payants; (b) au moins 30 000 tonnes de fret, mais moins de 200 000 tonnes de fret.

Transporteurs aériens de niveau II (2010). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de l'année civile qui précède l'année durant laquelle les renseignements sont fournis, a transporté, selon le cas : (a) au moins 100 000 passagers payants, mais moins de 2 millions de passagers payants; (b) au moins 50 000 tonnes de fret, mais moins de 400 000 tonnes de fret.

Tableau 5
État des recettes - Deuxième trimestre de 2009 et 2010

	2009	2010	Variation de 2009 à 2010
	milliers de dollars		pourcentage
Recettes d'exploitation			
Services réguliers	2 924 954	3 436 184	17,5
Passagers	2 800 740	3 254 558	16,2
Marchandises	124 214	181 626	46,2
Services d'affrètement	219 686	279 329	27,1
Passagers	144 641	195 822	35,4
Marchandises	75 045	83 507	11,3
Autres recettes (incluant les subventions d'exploitation)	155 258	174 392	12,3
Total des recettes d'exploitation	3 299 898	3 889 904	17,9
Dépenses d'exploitation			
Total des dépenses d'exploitation	3 359 778	3 743 721	11,4
Revenus (dépenses) hors exploitation			
Total des revenus (dépenses) hors exploitation, nets (incluant la provision au titre de l'impôt sur le revenu)	212 548	-298 525	...
Revenu (perte) net	152 668	-152 342	...
Dépenses de l'effectif			
Nombre moyen d'employés ¹	35 201	46 020	30,7
Total des salaires et traitements payés	573 768	713 673	24,4

1. Chiffres exprimés en entier, non en milliers.

Note(s) : Transporteurs aériens de niveau I (2009). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de chacune des deux années civiles ayant précédé l'année de déclaration, a transporté au moins 1 million de passagers payants ou au moins 200 000 tonnes de fret.

Transporteurs aériens de niveau I (2010). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de l'année civile qui précède l'année durant laquelle les renseignements sont fournis, a transporté au moins 2 millions de passagers payants ou au moins 400 000 tonnes de fret.

Transporteurs aériens de niveau II (2009). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de chacune des deux années civiles ayant précédé l'année de déclaration, a transporté, selon le cas : (a) au moins 100 000 passagers payants, mais moins de 1 million de passagers payants; (b) au moins 30 000 tonnes de fret, mais moins de 200 000 tonnes de fret.

Transporteurs aériens de niveau II (2010). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de l'année civile qui précède l'année durant laquelle les renseignements sont fournis, a transporté, selon le cas : (a) au moins 100 000 passagers payants, mais moins de 2 millions de passagers payants; (b) au moins 50 000 tonnes de fret, mais moins de 400 000 tonnes de fret.

Tableau 6
Statistiques d'exploitation – Troisième trimestre de 2009 et 2010

	2009	2010	Variation de 2009 à 2010
	milliers		pourcentage
Tous les services			
Nombre de transporteurs inclus ¹	22	26	18,2
Passagers	13 838	15 270	10,3
Marchandises transportées (kilogrammes)	150 191	186 091	23,9
Passagers-kilomètres	33 985 209	38 181 185	12,3
Tonnes-kilomètres de passagers	3 398 521	3 818 118	12,3
Tonnes-kilomètres de marchandises	427 387	534 995	25,2
Total des tonnes-kilomètres	3 825 908	4 353 113	13,8
Heures de vol	516	580	12,4
Services réguliers			
Passagers	13 357	14 618	9,4
Marchandises transportées (kilogrammes)	77 001	101 816	32,2
Passagers-kilomètres	32 906 499	36 773 100	11,8
Sièges-kilomètres disponibles	39 555 191	43 646 621	10,3
Coefficient de remplissage (pourcentage)	83,2	84,3	...
Tonnes-kilomètres de passagers	3 290 650	3 677 310	11,8
Tonnes-kilomètres de marchandises	343 676	446 641	30,0
Total des tonnes-kilomètres	3 634 326	4 123 951	13,5
Tonnes-kilomètres disponibles	5 442 054	6 004 526	10,3
Coefficient de chargement (pourcentage)	66,8	68,7	...
Heures de vol	479	529	10,4
Services d'affrètement			
Passagers	481	652	35,6
Marchandises transportées (kilogrammes)	73 190	84 276	15,1
Passagers-kilomètres	1 078 710	1 408 084	30,5
Tonnes-kilomètres de passagers	107 871	140 808	30,5
Tonnes-kilomètres de marchandises	83 711	88 353	5,5
Total des tonnes-kilomètres	191 582	229 162	19,6
Heures de vol	37	51	38,9

1. Chiffres exprimés en entier, non en milliers.

Note(s) : Transporteurs aériens de niveau I (2009). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de chacune des deux années civiles ayant précédé l'année de déclaration, a transporté au moins 1 million de passagers payants ou au moins 200 000 tonnes de fret.

Transporteurs aériens de niveau I (2010). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de l'année civile qui précède l'année durant laquelle les renseignements sont fournis, a transporté au moins 2 millions de passagers payants ou au moins 400 000 tonnes de fret.

Transporteurs aériens de niveau II (2009). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de chacune des deux années civiles ayant précédé l'année de déclaration, a transporté, selon le cas : (a) au moins 100 000 passagers payants, mais moins de 1 million de passagers payants; (b) au moins 30 000 tonnes de fret, mais moins de 200 000 tonnes de fret.

Transporteurs aériens de niveau II (2010). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de l'année civile qui précède l'année durant laquelle les renseignements sont fournis, a transporté, selon le cas : (a) au moins 100 000 passagers payants, mais moins de 2 millions de passagers payants; (b) au moins 50 000 tonnes de fret, mais moins de 400 000 tonnes de fret.

Tableau 7
État des recettes – Troisième trimestre de 2009 et 2010

	2009	2010	Variation de 2009 à 2010
	milliers de dollars		pourcentage
Recettes d'exploitation			
Services réguliers	3 471 516	4 084 423	17,7
Passagers	3 330 601	3 893 107	16,9
Marchandises	140 916	191 315	35,8
Services d'affrètement	199 634	245 063	22,8
Passagers	123 930	166 682	34,5
Marchandises	75 705	78 381	3,5
Autres recettes (incluant les subventions d'exploitation)	140 947	143 721	2,0
Total des recettes d'exploitation	3 812 097	4 473 207	17,3
Dépenses d'exploitation			
Total des dépenses d'exploitation	3 636 260	3 976 996	9,4
Revenus (dépenses) hors exploitation			
Total des revenus (dépenses) hors exploitation, nets (incluant la provision au titre de l'impôt sur le revenu)	164 856	-82 426	...
Revenu (perte) net	340 692	413 785	21,5
Dépenses de l'effectif			
Nombre moyen d'employés ¹	34 980	46 823	33,9
Total des salaires et traitements payés	575 345	736 993	28,1

1. Chiffres exprimés en entier, non en milliers.

Note(s) : Transporteurs aériens de niveau I (2009). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de chacune des deux années civiles ayant précédé l'année de déclaration, a transporté au moins 1 million de passagers payants ou au moins 200 000 tonnes de fret.

Transporteurs aériens de niveau I (2010). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de l'année civile qui précède l'année durant laquelle les renseignements sont fournis, a transporté au moins 2 millions de passagers payants ou au moins 400 000 tonnes de fret.

Transporteurs aériens de niveau II (2009). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de chacune des deux années civiles ayant précédé l'année de déclaration, a transporté, selon le cas : (a) au moins 100 000 passagers payants, mais moins de 1 million de passagers payants; (b) au moins 30 000 tonnes de fret, mais moins de 200 000 tonnes de fret.

Transporteurs aériens de niveau II (2010). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de l'année civile qui précède l'année durant laquelle les renseignements sont fournis, a transporté, selon le cas : (a) au moins 100 000 passagers payants, mais moins de 2 millions de passagers payants; (b) au moins 50 000 tonnes de fret, mais moins de 400 000 tonnes de fret.

Tableau 8
Statistiques d'exploitation – Quatrième trimestre de 2009 et 2010

	2009	2010	Variation de 2009 à 2010
	milliers		pourcentage
Tous les services			
Nombre de transporteurs inclus ¹	22	26	18,2
Passagers	12 461	13 525	8,5
Marchandises transportées (kilogrammes)	159 166	183 145	15,1
Passagers-kilomètres	27 245 087	30 415 198	11,6
Tonnes-kilomètres de passagers	2 724 509	3 041 520	11,6
Tonnes-kilomètres de marchandises	473 283	528 673	11,7
Total des tonnes-kilomètres	3 197 792	3 570 193	11,6
Heures de vol	466	533	14,5
Services réguliers			
Passagers	11 759	12 673	7,8
Marchandises transportées (kilogrammes)	85 516	97 294	13,8
Passagers-kilomètres	25 419 823	27 949 160	10,0
Sièges-kilomètres disponibles	32 404 010	35 601 003	9,9
Coefficient de remplissage (pourcentage)	78,4	78,5	...
Tonnes-kilomètres de passagers	2 541 982	2 794 916	10,0
Tonnes-kilomètres de marchandises	382 741	422 878	10,5
Total des tonnes-kilomètres	2 924 724	3 217 794	10,0
Tonnes-kilomètres disponibles	4 428 820	4 864 470	9,8
Coefficient de chargement (pourcentage)	66,0	66,1	...
Heures de vol	425	482	13,5
Services d'affrètement			
Passagers	702	852	21,4
Marchandises transportées (kilogrammes)	73 649	85 851	16,6
Passagers-kilomètres	1 825 264	2 466 038	35,1
Tonnes-kilomètres de passagers	182 526	246 604	35,1
Tonnes-kilomètres de marchandises	90 542	105 795	16,8
Total des tonnes-kilomètres	273 068	352 399	29,1
Heures de vol	41	51	24,5

1. Chiffres exprimés en entier, non en milliers.

Note(s) : Transporteurs aériens de niveau I (2009). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de chacune des deux années civiles ayant précédé l'année de déclaration, a transporté au moins 1 million de passagers payants ou au moins 200 000 tonnes de fret.

Transporteurs aériens de niveau I (2010). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de l'année civile qui précède l'année durant laquelle les renseignements sont fournis, a transporté au moins 2 millions de passagers payants ou au moins 400 000 tonnes de fret.

Transporteurs aériens de niveau II (2009). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de chacune des deux années civiles ayant précédé l'année de déclaration, a transporté, selon le cas : (a) au moins 100 000 passagers payants, mais moins de 1 million de passagers payants; (b) au moins 30 000 tonnes de fret, mais moins de 200 000 tonnes de fret.

Transporteurs aériens de niveau II (2010). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de l'année civile qui précède l'année durant laquelle les renseignements sont fournis, a transporté, selon le cas : (a) au moins 100 000 passagers payants, mais moins de 2 millions de passagers payants; (b) au moins 50 000 tonnes de fret, mais moins de 400 000 tonnes de fret.

Tableau 9
État des recettes – Quatrième trimestre de 2009 et 2010

	2009	2010	Variation de 2009 à 2010
	milliers de dollars		pourcentage
Recettes d'exploitation			
Services réguliers	2 993 540	3 507 919	17,2
Passagers	2 836 208	3 318 125	17,0
Marchandises	157 332	189 793	20,6
Services d'affrètement	280 456	299 993	7,0
Passagers	203 102	219 034	7,8
Marchandises	77 353	80 959	4,7
Autres recettes (incluant les subventions d'exploitation)	182 465	213 414	17,0
Total des recettes d'exploitation	3 456 461	4 021 326	16,3
Dépenses d'exploitation			
Total des dépenses d'exploitation	3 444 017	3 788 053	10,0
Revenus (dépenses) hors exploitation			
Total des revenus (dépenses) hors exploitation, nets (incluant la provision au titre de l'impôt sur le revenu)	-25 161	-15 708	-37,6
Revenu (perte) net	-12 717	217 565	...
Dépenses de l'effectif			
Nombre moyen d'employés ¹	36 309	47 310	30,3
Total des salaires et traitements payés	611 594	762 144	24,6

1. Chiffres exprimés en entier, non en milliers.

Note(s) : Transporteurs aériens de niveau I (2009). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de chacune des deux années civiles ayant précédé l'année de déclaration, a transporté au moins 1 million de passagers payants ou au moins 200 000 tonnes de fret.

Transporteurs aériens de niveau I (2010). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de l'année civile qui précède l'année durant laquelle les renseignements sont fournis, a transporté au moins 2 millions de passagers payants ou au moins 400 000 tonnes de fret.

Transporteurs aériens de niveau II (2009). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de chacune des deux années civiles ayant précédé l'année de déclaration, a transporté, selon le cas : (a) au moins 100 000 passagers payants, mais moins de 1 million de passagers payants; (b) au moins 30 000 tonnes de fret, mais moins de 200 000 tonnes de fret.

Transporteurs aériens de niveau II (2010). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de l'année civile qui précède l'année durant laquelle les renseignements sont fournis, a transporté, selon le cas : (a) au moins 100 000 passagers payants, mais moins de 2 millions de passagers payants; (b) au moins 50 000 tonnes de fret, mais moins de 400 000 tonnes de fret.

Date de parution : Décembre 2011

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0 ^s	valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
P	provisoire
r	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la <i>Loi sur la statistique</i>
E	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié
*	valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 51-004-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Périodicité : irrégulière / ISSN 1913-8954

Pour obtenir des informations sur l'ensemble des données de Statistique Canada, veuillez composer le numéro national sans frais 1-800-263-1136.

This publication is also available in English.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada. © Ministre de l'Industrie, 2011. Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division de la gestion de l'information, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de *normes de service à la clientèle* que les employés observent.

Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.